

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Date de convocation : 3 MARS 2022 Date d'affichage : 09 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à vingt heures trente-deux minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur DENOUAL Cédric, Premier Adjoint,

Etaient présents:

M. DENOUAL Cédric, Mme TULANNE Elodie, M. BLOT Daniel, M. GOUPIL Samuel, M. REGNAULT David, Mme MEYER Mélanie, M. MAILLARD Michel, Mme POSTEC Céline, Mme COSNEFROY Jennifer, Mme DAUGET Marine

Procurations:

REGNAULT Sébastien donne pouvoir à Cédric DENOUAL BOUVET Sébastien donne pouvoir à REGNAULT David GERNIGON Vincent donne pouvoir à GOUPIL Samuel PAQUET Mélanie donne pouvoir à POSTEC Céline

Etaient excusés:

COURTIGNE Isabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme COSNEFROY Jennifer

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

<u>2022-014 - 1.6 - COMMANDE PUBLIQUE - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE SUITE APPEL</u> D'OFFRE - MARCHE PUBLIC

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre dont la clôture était le 20 janvier 2022 à 12h00, dix offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 21 janvier 2022, puis d'une analyse des offres par la commission d'appel d'offre. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50 %), la pertinence de la note méthodologique (35 %), la qualité et l'organisation de l'équipe directement affectée à la prestation (15 %).

Au regard de l'analyse réalisée par la commission d'appel d'offre, celle-ci préconise de retenir l'offre du groupement constitué de la SARL CRESTO MODULES, FRANCOISE BESCOND ARCHITECTE et SAS BEE+ INGENIERIE pour un montant de rémunération pour la réhabilitation du bâtiment de 70 451.33 € TTC soit un taux de rémunération de base à 8 %, et d'un montant de 7 083.85 € TTC pour les missions complémentaires. Cette offre est reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

Le Conseil municipal, décide par 11 voix POUR et 3 ABTENSTIONS de :

- RETENIR la proposition du groupement SARL CRESTO MODULES, FRANCOISE BESCOND ARCHITECTE et SAS BEE+ INGENIERIE pour un montant de rémunération pour la réhabilitation du bâtiment de 58 709.44 € HT soit 70 451.33 € TTC, soit un taux de rémunération de 8.00%.
- AUTORISER Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

AFFAIRES DIVERSES

Fin de séance à 20h58.

Affiché en mairie le 09 mars 2022.